

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.12.396

**Zone Industrielle de  
Nersac : cession de  
terrains à la SCI  
Boême Immobilier**

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

**Suppléant(s)** :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.12.396**

FONCIER

Rapporteur : **Monsieur ROY**

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : CESSION DE TERRAINS A LA SCI BOËME IMMOBILIER**

Professionnel de l'automobile, M. Youcef LEBBOUKH souhaite créer une activité de mécanique rapide et d'esthétique automobile sur la Zone Industrielle de NERSAC.

Il est intéressé par la parcelle AI352 qui supporte les installations d'une ancienne station publique d'eau industrielle, utilisée pour alimenter le réseau de lutte contre les incendies de la SAFT. Après l'arrêt de ce service à la demande de la SAFT, cette station a été entièrement déconstruite par la SEMEA.

La SCI BOEME IMMOBILIER, dont M. Youcef LEBBOUKH est le gérant, pourrait acquérir la parcelle en l'état en faisant son affaire des installations (bâtiments et génie-civil).

Un accord serait susceptible d'être conclu pour la parcelle suivante :

Parcelle	Surface	Prix m <sup>2</sup>	Prix
AI352	2 500 m <sup>2</sup>	-	26 000 €

Le montant de la cession s'élèverait à 26 000 € HT, soit 31 200 € TTC, en l'état pour 2 500 m<sup>2</sup>.

La valeur comptable du bien est de 19 050,90 €. La plus-value s'élève à 6 949,10 €.

Vu le courrier de M. Youcef LEBBOUKH en date du 16 novembre 2020,

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

**Je vous propose :**

**DE DECLASSER** du domaine public la parcelle AI352 et les installations (bâtiments, génie-civil),

**DE DESAFFECTER** du service public la parcelle AI352 et les installations (bâtiments, génie-civil),

**D'APPROUVER** la cession de la parcelle AI352 en l'état pour une surface totale de 2 500 m<sup>2</sup> sur la commune de Nersac, à la SCI BOEME IMMOBILIER, pour un montant total de 26 000 € HT, soit 31 200 € TTC, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur (notaire...).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...).

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif de la parcelle AI352 et de ses installations (bâtiments, génie-civil).

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe Gestion Immobilière, article 775.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>28 décembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>28 décembre 2020</b>